



REGLEMENT INTERIEUR

Engagement du club :

Les dirigeants la JSP s'engagent à construire un club dont les principaux fils conducteurs sont:

l'esprit de famille et la convivialité.

la rigueur et l'engagement.

le respect de chacun.

la motivation et l'envie de gagner.

la solidarité et la loyauté.

l'esprit Fair-Play qui doit animer chacun dans la pratique du sport.

Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les acteurs de la vie du club acceptent de se soumettre à quelques règles simples.

Licence

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié à la JSP doit avoir:

pris connaissance et signé le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs).
acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle.

Passé la traditionnelle et obligatoire visite médicale.

Tout cas particulier ou relatif au montant de la cotisation, sera examiné par le bureau.

Pour toute demande d'une licence, une détection basée sur une période d'au moins 2 entraînements sera effectuée par les entraîneurs responsables. A la suite de cette période, le club se réserve le droit de refuser l'inscription du joueur.

Jeunesse Sportive du Puy Sainte Réparate

Cour de l'Eglise - 54, avenue de la bourgade - 13610 Le Puy Sainte Réparate

Tél. 0601995153 Fax 0486172450 - E-mail jsp.asso.fr@gmail.com

Site web jspfc.footeo.com - Facebook JSP.Puy.Sainte.Réparate

Association loi 1901 – Numéro d'affiliation District de Provence de Football 524039

Agrément Sportif Ministère des Sports N° 794 S/91 – N° SIRET 487 631 152 00021 - APE 9312Z



Le club : le rôle de chacun

Le joueur:

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive. Il est tenu de :

participer aux entraînements et aux matches

respecter les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les spectateurs et ses co-équipiers.
prévenir l'entraîneur au moins 48h à l'avance en cas d'empêchement (sauf cas de force majeure).

accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants.

participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités)

respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que les locaux des autres clubs

L'esprit d'équipe et de convivialité engendré permettra ainsi d'aboutir à un esprit club.

L'entraîneur/éducateur

Il a pour tâche la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects.

Préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

Le rôle de l'entraîneur ou de l'éducateur :

Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et sa qualité humaine, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Il doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Il s'efforce d'être présent au minimum 15 minutes avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition et de les rendre aussi propre que possible et de quitter les locaux en ayant pris soin de fermer tout ce qui a été ouvert.

Jeunesse Sportive du Puy Sainte Réparate

Cour de l'Eglise - 54, avenue de la bourgade - 13610 Le Puy Sainte Réparate

Tél. 0601995153 Fax 0486172450 - E-mail jsp.asso.fr@gmail.com

Site web jspfc.footeo.com - Facebook JSP.Puy.Sainte.Réparate

Association loi 1901 - Numéro d'affiliation District de Provence de Football 524039

Agrément Sportif Ministère des Sports N° 794 S/91 - N° SIRET 487 631 152 00021 - APE 9312Z



LE DIRIGEANT

Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.

Au cours des matches et des entraînements, il épaulé l'entraîneur ou l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe.

Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

LES PARENTS (représentant légal pour les mineurs)

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant. La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Les parents doivent :

accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements et des matches. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.

Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matches. Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard. En dehors des horaires fixés par les éducateurs, la responsabilité de la JSP n'est pas engagée.

En cas de retard, préciser à l'enfant de les attendre dans l'enceinte du club.

Pour les rencontres à l'extérieur :

accompagner l'équipe le plus souvent possible et/ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ

fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre ainsi qu'une paire de chaussures. les chaussures à crampons sont interdites dans les véhicules des accompagnateurs.

en cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant 48h à l'avance (sauf cas particulier)

proposer à l'éducateur le lavage des maillots à tour de rôle avec d'autres parents.

ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

Jeunesse Sportive du Puy Sainte Réparate

Cour de l'Eglise - 54, avenue de la bourgade - 13610 Le Puy Sainte Réparate

Tél. 0601995153 Fax 0486172450 - E-mail jsp.asso.fr@gmail.com

Site web jspfc.footeo.com - Facebook JSP.Puy.Sainte.Réparate

Association loi 1901 – Numéro d'affiliation District de Provence de Football 524039

Agrément Sportif Ministère des Sports N° 794 S/91 – N° SIRET 487 631 152 00021 - APE 9312Z



Entraînements

La présence aux entraînements est obligatoire.

Le joueur arrive 10 minutes avant le début officiel et doit être prêt pour l'heure fixée au préalable.

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport, crampons si besoin, protège-tibias, short, baskets, survêtements et affaires chaudes pendant la saison hivernale.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'en informer l'éducateur de sa catégorie. En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'un entraînement ou d'une rencontre, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur ou sur le site internet du club.

Matches

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matches.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée. Il doit avoir tout son matériel de footballeur

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport et à l'identité de notre club.

Il doit avoir les chaussettes remises en début d'année ainsi que son short et en possession de ses protège-tibias et de ses chaussures adaptées au terrain.

Le maillot sera remis au début de la rencontre.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi de ses co-équipiers

Vestiaires

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition

Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction disciplinaire, voire financière.

Il est impératif de ne pas emmener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matches. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte ou de dégradation à l'intérieur des enceintes de l'association, ainsi que lors des déplacements.

Tout joueur qui sera surpris en train de fouiller, de voler dans le sac d'un de ses camarades ou convaincu de vol sera définitivement exclu du club.

Jeunesse Sportive du Puy Sainte Réparate

Cour de l'Eglise - 54, avenue de la bourgade - 13610 Le Puy Sainte Réparate

Tél. 0601995153 Fax 0486172450 - E-mail jsp.asso.fr@gmail.com

Site web jspfc.footeo.com - Facebook [JSP.Puy.Sainte.Reparate](https://www.facebook.com/JSP.Puy.Sainte.Reparate)

Association loi 1901 - Numéro d'affiliation District de Provence de Football 524039

Agrément Sportif Ministère des Sports N° 794 S/91 - N° SIRET 487 631 152 00021 - APE 9312Z



Esprit Sportif et Fair-Play

En tout lieu et toutes circonstances, tout licencié de la JSP en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.

Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage aux matches comme aux entraînements à respecter l'adversaire, ses co-équipiers, ses dirigeants et l'arbitre.

Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif. Dans ce dernier cas la licence ne sera pas remboursée.

La vie du club

La vie du club ne s'arrête pas aux matches et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, nous demandons à chaque membre (joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) de participer au minimum aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année sportive.

Attestation

JE SOUSSIGNE :

(représentant légal pour les mineurs), reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les termes sans réserve.

DATE

SIGNATURE

Jeunesse Sportive du Puy Sainte Réparate

Cour de l'Eglise - 54, avenue de la bourgade - 13610 Le Puy Sainte Réparate

Tél. 0601995153 Fax 0486172450 - E-mail jsp.asso.fr@gmail.com

Site web jspfc.footeo.com - Facebook JSP.Puy.Sainte.Réparate

Association loi 1901 – Numéro d'affiliation District de Provence de Football 524039

Agrément Sportif Ministère des Sports N° 794 S/91 – N° SIRET 487 631 152 00021 - APE 9312Z

